

Pour un engagement valide

Il doit y avoir :

- une photocopie du permis de conduire
Toute personne sous le coup d'une suspension ou d'un retrait du permis de conduire aux dates de la manifestation devra en informer impérativement l'organisateur sous peine d'exclusion.

+

- l'engagement dûment **signé** (page 2 et 3)

+

- la décharge de responsabilité dûment **signée** (document du circuit – page 4)

+

- une enveloppe **A5** affranchie au tarif lettre à **votre** adresse pour recevoir votre confirmation d'engagement.

+

- Une photocopie de :

- Licence FFM de circuit de vitesse.

ou

- La carte verte d'assurance valide du véhicule engagé avec l'attestation de l'assureur autorisant le roulage en démonstration sur circuit de vitesse.

ou

- Assurance circuit privée

Si au moment d'envoyer votre engagement, votre licence FFM ou votre assurance piste ou votre carte verte n'est pas valide, vous devez la renvoyer le plus tôt possible par courrier postal.

La date limite de réception de ce document est le 15 avril 2022 et sans aucun rappel de l'organisateur.

Si le dossier d'inscription n'est pas complet il ne pourra pas être validé.

ENGAGEMENT à RENVOYER

Le RD500LC Club de France organise un rassemblement amical de motos de route ou de piste à cycle 2-temps d'une cylindrée minimum de 125cc (sauf dérogation) sur le circuit club de Nevers Magny-Cours (58) les 25 et 26 juin 2022, ouvert à toute personne majeure, titulaire du permis de conduire afférant ou équivalant à la cylindrée de la ou des machines engagées et justifiant d'une assurance circuit privée (cf règlement général art. 1).

Chaque pilote roulera chaque jour 80mn réparties en 5 séries.
Horaires de roulage des samedi et dimanche : 9h00 à 13h00 et 14h00 à 17h00.

En cas d'intervention du personnel médical ou des commissaires sur le tracé, la série pourra être stoppée sur ordre du directeur de piste. Le temps écoulé pendant cet arrêt sera perdu pour la ou les séries concernées.

ATTENTION :
le liquide de refroidissement est formellement interdit, seule l'eau est autorisée. Des contrôles seront effectués avec exclusion immédiate des machines non conformes.

MONTANT DE L'ENGAGEMENT :

190 € inscrits avant le 15 avril 2022
200 € inscrits après le 15 avril 2022

Tout **dépassement** de la date, basé sur le cachet de la poste, implique un **changement de tarif**

DATE DE CLÔTURE :

Elle est fixée au 12 juin 2022
Pour tout renseignement : 06 82 06 46 72 – 06 33 48 57 71 – 06 07 25 52 94.

Les horaires de votre série vous seront retournés avec votre confirmation d'engagement ainsi que votre bracelet à partir du 15 Mai 2022.

Aucun changement de série ne pourra être effectué après validation du bulletin d'engagement.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement d'une moto notamment dont l'esprit ou l'état ne correspond pas à la manifestation et/ou une fois le nombre maximum atteint dans la série correspondante et/ou pour tout autre raison. Une vérification visuelle de la machine et de l'équipement du pilote sera effectuée par les commissaires en pré-grille de chaque série. Voir les articles 8 et 9 du règlement général.

Ouverture du circuit :

Le vendredi 24/06 à partir de 18h30 au dimanche 26/06 à 17h00

Nom :

Prénom :

Ma participation implique l'acceptation sans réserve de ce document et du règlement général que j'ai lu et approuvé.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement général du RD500LC Club de France et du règlement de la société SAEM du circuit de Nevers Magny-Cours.

Date :

Signature :

PILOTE		MOTO
Nom		Marque
Prénom	Age	Modèle
Adresse		Cylindrée
Ville		Code Postal
E.mail (lisible)		Téléphone
Nombre de bracelets accompagnateurs (gratuits) =>	

DOCUMENT A RENVOYER AVEC LES PIÈCES EXIGÉES

Paiement par chèque bancaire ou mandat postal (à l'ordre du RD500LC Club de France). Une fois validée par l'organisateur, cette inscription est ferme, non remboursable et non revendable. Le soussigné certifie avoir souscrit une assurance privée et par sa signature déclare dégager l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident corporel et matériel l'impliquant et avoir pris connaissance du règlement général de la manifestation.

Je considère mon niveau de pilotage : novice ou dans la moyenne ou expérimenté (rayer les mentions inutiles).

Je désire participer dans la même série que (suivant la décision de l'organisateur)

Fait à le/...../2022.

Je joins :

→ L'engagement dûment signé (page 2 du présent document)
ET la décharge de responsabilité signée (page 4) **ET** une photocopie de mon assurance (1 des 3 documents ci-après) :

- - ✓ Licence FFM de circuit de vitesse.
OU
 - ✓ La carte verte d'assurance valide du véhicule engagé avec l'attestation de l'assureur autorisant le roulage en démonstration sur circuit de vitesse.
OU
 - ✓ Assurance circuit privée

- Une enveloppe A5 affranchie au tarif lettre à mon adresse pour recevoir la confirmation de mon engagement,
- Ce feuillet dûment signé (page 3).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement général du RD500LC Club de France et du règlement de la société SAEM du circuit de Nevers Magny-Cours.

Signature :

Le dossier d'inscription non complet ne pourra être validé.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Dans le cadre de la journée organisée par le **RD500LC Club de France** les **25 et 26 juin 2022**

je soussigné(e) M..... né(e)le

Adresse postale:.....

Téléphone :.....

E-mail :

dégage la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS de toute responsabilité, au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage quel qu'il soit à un tiers, un usager, un salarié du Circuit, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du Circuit, y compris les deux pistes :

- piste Grand Prix,
- piste Club.

Je déclare également :

- être en bonne santé,
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé,
- être muni d'un équipement complet : 1/ pour les véhicules de série : casque, chaussures fermées, vêtements longs couvrant bras et jambes (pantalon pour les femmes) ; 2/ pour les véhicules de compétition : casque homologué, chaussures homologuées, gants homologués, sous-vêtements et combinaison ignifugés homologués ; 3/ pour les motards : casque intégral homologué, gants, bottes, combinaison avec dorsale,
- être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.

Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNYCOURS dès lors que :

- je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit,
- ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage à régler à la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS.

Tarifs dégradations des équipements du circuit :

- Pile de pneus (tarification à la pile) :	260,00 €HT
- Toile caoutchouc (5m linéaire, 155 €HT / m) :	775,00 €HT
- Rails de sécurité (unité : 4m) :	620,00 €HT
- Panneau chevalet de distance :	125,00 €HT
- Absorbants – par sac de 20 kg :	32,00 €HT
- Poteau de rails de sécurité (à l'unité) :	400,00 €HT
- Extincteur (à l'unité) :	155,00 € HT
- Gazon synthétique (par mètre carré) :	260,00 € HT
- Alpina Superdefender	980,00 €HT
- Grillage FIA (par mètre linéaire)	660,00 € HT
- Autre dégradation Sur devis	

Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit de NEVERS MAGNY COURS, y compris les deux pistes ci-dessus visées, dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement.

A MAGNY-COURS, LE

SIGNATURE :

DOCUMENT A CONSERVER**1 DÉFINITION :**

Le RD500LC Club de France organise un rassemblement amical de motos de route et de piste à cycle 2-temps d'une cylindrée minimum de 125cc (sauf dérogation) sur le circuit de Nevers Magny-Cours les 25 et 26 juin 2022, ouvert à toute personne majeure, titulaire du **permis de conduire (valide à la date de la manifestation)**, afférant ou équivalant à la cylindrée de la ou des machines engagées **et** justifiant d'une licence FFM, ou d'une assurance privée, ou carte verte assurance de la moto engagée avec l'attestation de l'assureur autorisant le roulage en démonstration sur circuit de vitesse.

2 ORGANISATION :

L'accès est gratuit pour les accompagnateurs. Sur place, une restauration rapide et une buvette seront disponibles. Possibilité de camper sur le site (toile de tente, caravane, camping-car...), blocs sanitaires avec douches. Tous les participants seront placés avec leur matériel et véhicules sous la direction de l'organisateur. Tous commerces, hôtels et chambres d'hôtes à proximité (Magny-Cours, Nevers, Saint-Parize le Châtel, Saint-Pierre le Moutier...).

3 SÉRIES ANNULÉES :

Dans le cas où, pour une raison de force majeure (intempéries, incident piste...), une ou des séries devaient être annulées ou raccourcies, les participants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'organisateur.

4 INSCRIPTIONS :

L'envoi du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation par le participant de ce règlement sans aucune réserve. Le fait de s'inscrire implique à chaque participant de respecter les consignes données par l'organisateur. Compte tenu du nombre limité de participants, l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'engagement de la machine et/ou du pilote sans avoir à se justifier.

5 DÉMONSTRATIONS :

La possibilité est donnée à chaque participant de rouler en démonstration (il ne s'agit en aucun cas d'une compétition) sur le circuit club de Nevers Magny-Cours, après que leur demande d'inscription ait été validée par l'organisateur. **Une fois validée, cette inscription est ferme, non remboursable et non revendable même en cas de défection du participant.**

6 CATÉGORIES :

Pour les démonstrations, les motos sont regroupées par catégories ou « séries », définies par l'organisateur en tenant compte de la puissance et du genre de moto. Si, dans une catégorie, le nombre de demandes dépasse le nombre de places disponibles, priorité sera donnée à l'ordre chronologique d'arrivée des inscriptions, à moins que l'organisateur n'en décide autrement.

7 ACCÈS À LA PISTE :

Suivant l'ordre des séries établies par l'organisateur dont chaque participant aura un exemplaire. Sous la direction du directeur de piste, le groupe concerné, après passage obligatoire en pré-grille, entre sur le circuit. L'accès aux abords de la piste est interdit à toute personne ou véhicule, hormis ceux de l'organisation. En cas d'intervention du personnel médical ou des commissaires sur le tracé, la série pourra être stoppée sur ordre du directeur de piste. Le temps écoulé pendant cet arrêt sera perdu pour la ou les séries concernées.

8 ÉQUIPEMENT :

Tous les participants en piste doivent obligatoirement porter un équipement moto comprenant : une combinaison de cuir une ou deux pièces, une dorsale, un casque intégral homologué, des gants et des bottes en cuir. Toute personne ayant un équipement non conforme ou défectueux ne sera pas autorisé à prendre la piste sans remboursement possible de l'engagement.

9 VÉRIFICATIONS :

Un examen visuel du véhicule portera sur son état général. Ceci ne dispense aucunement le participant d'exercer sa responsabilité première en s'assurant de l'efficacité des organes de freinage et de direction, du bon état de ses pneus, de l'absence de fuites de liquides gras, de la solide fixation des accessoires (échappements, béquille, etc.) et qu'aucun élément pointu, protubérant ou tranchant ne puisse présenter de danger. Toutes les pièces d'éclairage et de signalisation (phare, feux, rétroviseurs, clignotants) devront être scotchées. **Le liquide de refroidissement est formellement interdit, seule l'eau est autorisée. L'organisateur pourra, sans remboursement du droit d'inscription, refuser le départ à toute machine dont l'état ou l'aspect sera jugé non compatible avec la sécurité.**

10 ASSURANCE :

Les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance : organisateur responsabilité civile. La manifestation est donc garantie conformément aux obligations légales. Il appartient à chaque participant de pourvoir également et personnellement à sa garantie individuelle.

11 ATTITUDE SUR LA PISTE :

L'attitude des pilotes doit respecter l'état d'esprit du rassemblement défini à l'article 1. En conséquence, chacun doit surveiller ses arrières, savoir limiter son allure et tenir compte des autres participants. Le respect des drapeaux présentés par les commissaires est obligatoire. Tout pilote ne respectant pas cette signalisation ou ayant un comportement jugé dangereux sur la piste sera exclu immédiatement par l'organisateur. Le passager sur les motos est interdit.

12 PARC / CIRCULATION :

Les participants et accompagnateurs se soumettront et respecteront la signalisation mise en place par l'organisateur dans l'enceinte de circuit. Une allure modérée est demandée pour tout déplacement. Toute personne ne respectant pas ces consignes sera exclue immédiatement par l'organisateur. Chaque entrée et sortie de l'enceinte du circuit sera contrôlée par un service de gardiennage. À tout moment, chaque personne sur le site devra pouvoir décliner son identité et présenter son badge d'accès apposé au bras gauche (sauf cas particulier) par l'organisateur. Aucun animal n'est autorisé à pénétrer sur le site. La présence de groupes électrogènes est acceptée sous condition que celui-ci soit à une distance d'au moins 50 mètres de l'espace camping.

13 ENVIRONNEMENT :

L'abandon d'ordures est formellement interdit. Le non-respect de cette règle sera susceptible d'entraîner des sanctions par les personnes habilitées à cet effet. La circulation à l'extérieur du site avec une moto non homologuée ou sans casque se fera aux risques et périls du conducteur.

14 VOLS / DOMMAGES :

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés ou à tout élément exposé, dans le cadre de la manifestation et tous dommages matériels et/ou corporels survenus sur la piste.

15 PUBLICITÉ :

L'organisateur peut prendre tout accord avec les partenaires de son choix et en apposer la publicité où il le juge bon, y compris sur un dossard porté par les pilotes, lesquels accepteront ces mesures. Est interdite toute publicité apparaissant sur les motos ou les pilotes et concernant une marque de tabac ou de boisson alcoolisée.

16 RÉCLAMATIONS :

Aucune réclamation ne sera admise du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation. Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et du règlement SAEM du circuit de Nevers Magny-Cours (document joint) et les directives imposées par l'organisateur.

17 ENGAGEMENT :

Chaque participant s'engage à ne pas accéder à la piste sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants.

Briefing obligatoire pour tous les pilotes

Date : Samedi 25 juin 2022

Heure : 08H15

Lieu : Garage du circuit





Vous possédez une des rares YAMAHA RD500LC (1259 motos importées en France) et vous êtes un passionné du V4 2-temps. Le RD500LC Club de France sera heureux de vous compter parmi ses membres pour préserver une des plus belles pages de l'histoire de la moto.

Nos réalisations.

Le manuel d'atelier, le catalogue de pièces détachées, le magazine technique du club (important pour les réglages moteur, carburateurs, valves, allumage, partie cycle, etc.) et notre site Internet.

Une boutique avec les autocollants, le pin's V4, le pin's moto, les tee-shirts, les chemises, la casquette, les joints d'embase, l'écusson brodé...

Un rassemblement pour tous les 2-temps sur le circuit club de Nevers Magny-Cours, diverses rencontres et sorties.

Les pièces en polyester (carénage, garde-boue avant, selle monoplace), 20% de réduction chez des concessionnaires YAMAHA, KAWASAKI et SUZUKI.

INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2022 :

25 euros pour la France et ses territoires,

30 euros pour l'étranger.

(joindre un chèque à l'ordre du RD500LC CLUB DE FRANCE).

RD500LC Club de France - 53 bis rue de la Fosse aux Loups 58000 NEVERS

Président : Didier DAUMIN Tél & fax : 03 86 61 17 38 - Mobile : 06 82 06 46 72 - rdv4@yahoo.fr

Secrétaire : Jérôme BUSCAIL Tél : - Mobile : 06 07 25 52 94 - buscail@yahoo.com

Webmaster : Olivier PATROUX Tél : 05 59 70 33 54 - Mobile : 06 33 48 57 71 - rd500lc@free.fr

Site Web : <http://rd500lc.free.fr/>

Partie à conserver



Partie à détacher, à remplir le plus lisiblement possible et à joindre au règlement

ADHÉSION 2022

NOM _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____
PAYS _____
TÉLÉPHONE _____ MOBILE _____
E.MAIL _____ @ _____
DATE DE NAISSANCE ____/____/____

QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE MOTO

MARQUE : _____

TYPE : _____

NUMÉRO DE SÉRIE DU CHÂSSIS : _____

ANNÉE : _____ COULEUR : _____

MODIFICATIONS EFFECTUÉES SUR LA MOTO :

